



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

#### Quarante-huitième session

13-17 avril 2015

**Débat général sur l'expérience nationale en matière de population sur le thème « réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015 »**

### **Déclaration présentée par Women's Global Network for Reproductive Rights, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## Déclaration

### **Nécessité d'un engagement plus ferme en faveur des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation pour la jeune génération la plus nombreuse que le monde ait jamais connue**

Alors que l'actuelle génération de jeunes est déjà la plus nombreuse de l'histoire, la population âgée de 10 à 24 ans va continuer à croître : d'ici à 2050, cette tranche comptera plus de 2 milliards de personnes, dont 89 % vivant dans les pays à faible revenu et revenu intermédiaire (selon le Rapport 2012 de *World Population Prospects*). Les avantages que ces pays pourraient tirer de cet atout démographique s'ils investissaient suffisamment dans les droits, la santé, l'éducation et l'emploi des jeunes ont fait couler beaucoup d'encre. Pourtant, parmi les stratégies de développement déployées jusqu'à présent, rares sont celles qui prennent réellement en compte les prévisions en termes de dynamiques de population et de nombreux pays manquent cruellement d'engagement politique en faveur des droits et des besoins des jeunes. Cette déclaration a pour objectif de souligner le caractère urgent de l'intégration des droits et de la santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation dans le programme de développement pour l'après-2015 afin de rendre les populations plus prospères et de réaliser le développement durable pour l'avenir.

Les dynamiques de population engendrent diverses difficultés politiques et sociales, notamment concernant l'approvisionnement en nourriture, l'accès universel à une couverture sanitaire de qualité, à l'éducation et à la formation ainsi que l'infrastructure technique et sociale. Afin d'apporter des solutions à ces problèmes, il convient d'élaborer des politiques et des programmes solides, fondés sur les faits et capables de préserver les droits de l'homme et le libre choix. L'accès à l'information et à la santé ainsi que le choix libre et éclairé d'avoir des enfants et avec qui, mais aussi de l'espacement et du nombre de leurs naissances font partie des droits fondamentaux de l'homme.

Pourtant, 225 millions de femmes sont toujours privées de contraception, que ce soit par la force ou à cause de la stigmatisation, de la discrimination ou de l'inaccessibilité de ces produits. Chaque année, 7,3 millions de jeunes filles de moins de 18 ans donnent naissance à des enfants et les complications liées à la grossesse ou à l'accouchement comptent toujours parmi les causes principales de mortalité chez les jeunes filles entre 15 et 19 ans. Beaucoup d'entre elles sont privées de la possibilité de gagner leur vie ou de contribuer au développement socio-économique de leur pays.

Ces statistiques, comme beaucoup d'autres, soulignent combien l'absence de protection des droits et de la santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation peut avoir de graves conséquences. Elles reflètent ce que notre organisation à but non lucratif observe quotidiennement sur le terrain en Éthiopie, au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. Face à ces difficultés, notre travail consiste en la mise en œuvre de programmes de développement ainsi que de campagnes de plaidoyer et de sensibilisation. Nous travaillons donc avec les gouvernements, les administrations, les communautés et dirigeants locaux, le personnel et les établissements de santé, les parents et les enseignants tout autant qu'avec les jeunes eux-mêmes (notamment à travers des clubs d'entraide pour les jeunes). Nous savons

donc, par expérience, combien les cadres législatifs, les infrastructures et les investissements financiers sont indispensables si l'on souhaite parvenir à changer les choses sur le terrain, notamment dans les régions les plus touchées par la pauvreté.

Compte tenu des éléments ci-dessus, Deutsche Stiftung Weltbevölkerung (Fondation allemande pour la population mondiale) invite les États-Membres à donner la priorité aux points suivants :

1. Accès universel aux droits et à la santé pour tous en matière de sexualité et de procréation, sans distinction fondée sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état matrimonial, l'orientation et l'identité sexuelle ou tout autre facteur.

2. Investissement dans les domaines de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, afin de garantir leurs droits et leur permettre de décider librement de la manière de mener leur vie, avec qui la partager, de choisir leur carrière, de choisir d'avoir des enfants et de prévoir l'espacement et le nombre de leurs naissances.

3. Éducation primaire et secondaire de haute qualité. Celle-ci doit inclure un programme complet d'éducation sexuelle, scolaire et extra-scolaire, pour les filles comme pour les garçons afin de leur permettre de faire des choix éclairés concernant leur vie.

4. Amélioration de la collecte de données mais aussi de leur analyse : afin que les stratégies de développement soient adaptées à la taille, la structure par âge et la répartition géographique des populations futures, les données doivent en effet être ventilées par sexe, âge, localisation, classe sociale et état matrimonial.

Dans le cadre des récents et actuels efforts internationaux devant déboucher sur la formulation du programme de développement pour l'après-2015, qui sera adopté au mois de septembre 2015, à New York, lors du Sommet extraordinaire pour le développement durable, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Les résultats de l'examen opérationnel et régional de la CIPD et le rapport du Secrétaire général doivent être pris en compte dans les objectifs, les cibles et les indicateurs. En effet, les États Membres, n'ont eu de cesse de le rappeler, comme par exemple en demandant que le Programme d'action de la CIPD soit intégré au cadre de développement pour l'après-2015, lors de la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement et de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014, respectivement tenues au mois d'avril et au mois de septembre 2014.

2. La recommandation formulée par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable devrait servir de base aux négociations intergouvernementales menées dans le cadre du programme d'action pour l'après-2015.

3. Afin d'aller au-delà du rapport du Groupe de travail ouvert, le programme de développement pour l'après-2015 doit se pencher sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation pour les groupes les plus vulnérables et/ou marginalisés, comme les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les autochtones. Cela inclut l'établissement de programmes complets

d'éducation sexuelle, à destination de tous les jeunes, dans le cadre scolaire et extrascolaire.

4. Nous félicitons le Secrétaire général pour son rapport *The Road to Dignity by 2030 : Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet* (La route vers la dignité d'ici à 2030 : Éradiquer la pauvreté, transformer les vies et protéger la planète), dans lequel il recommande la mobilisation de moyens adaptés de mise en œuvre et de financement ainsi qu'une bonne ventilation des données. Cependant, le rapport ne s'attaque pas à la source du problème de l'inégalité entre les sexes, qui pèse pourtant sur la réalisation de l'ensemble des droits des femmes et des filles, de la véritable égalité entre les sexes et de l'autonomisation. Comme le suggère le rapport du Secrétaire général, il ne faudra pas omettre de s'intéresser à ces problématiques lors du recadrage du rapport du Groupe de travail ouvert autour des « éléments essentiels ».

Les États ne pourront exploiter le potentiel offert par leur atout démographique et améliorer les conditions de vie de leurs populations qu'en s'intéressant aux dynamiques de population, notamment en ce qui concerne les jeunes et leurs droits et leur santé en matière de sexualité et de procréation. Bien que ces problématiques fassent partie des droits fondamentaux de l'homme et que les investissements dans ce domaine figurent parmi ceux générant le plus de résultats, les objectifs du Millénaire pour le développement ne leur accordent pas suffisamment d'attention. Cette chance à saisir étant en train de disparaître rapidement, il convient d'intégrer sans délai les aspects ci-dessus au programme de développement pour l'après-2015, comme cadre principal pour le modelage de l'avenir de cette planète et de ses habitants.

---